Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 022-212201768-20260526-2026_06_ST4-DE

Département des Côtes d'Armor Ville de Plédran	*République Française* **REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
1. Le nombre des membres en exercice est de 29 2. Le Conseil municipal a été convoqué le 20 mai 2026	*L'an deux mil vingt-six, le vingt-six mai* Le Conseil municipal de la commune de Plédran, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. BRIEND Stéphane, Maire** **Présents** : S BRIEND - O COLLIOU - M HAICAULT *(arrive à 19h21)* - PY BOILLET - E LANDIN - G JEHANNO - J COLLEU - J NABET - K SOYEZ - G DARCEL - C REUX - C LEBRAS *(arrive à 19h08)* - A KERBOULL *(arrive à 19h04)* - G COLLET - S DUVAL THOMAS - G BETIN - G LE GALES - O LE ROUX - C MORIN *(arrive à 19h03)* - J BOURHY - K BERTHELOT - F SCHMIDT - D HARZO - N LE NEÜN - N JAFFRELOT **Absents excusés ayant donné pouvoir :** - C MALAPERT donne pouvoir à M HAICAULT - Y QUINTIN donne pouvoir à C MORIN - Y GILLET donne pouvoir à N LE NEÜN - B FAURE donne pouvoir à S BRIEND Lesquels forment la majorité des membres en exercice. - G BETIN a été désigné secrétaire de séance. Ouverture de séance à 19h

Délibération n°2026 - 06 - ST 4

AMÉNAGEMENT DE LA RD N°27 « LA MARE / LES LANDES » : AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION

Présentation :

Le Conseil Départemental est chargé de répartir le produit des amendes de police relatives à la sécurité routière dont la dotation est mise à disposition par le Préfet. Cette aide est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants pour des dépenses en lien avec la sécurité routière.

Le projet d'aménagement le long de la RD n°27 comporte des travaux afférents et à la sécurité piétonne. La commune peut prétendre à bénéficier de la dotation relative à la répartition des amendes de police afin de l'aider à financer ces travaux de sécurisation des déplacements des piétons,

Il est donc proposé de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'aménagement de l'accotement de la RD n°27 entre les carrefours de « La Mare » et de « Les Landes » en apportant ainsi une réponse aux problèmes de sécurité sur ce secteur.

Le coût prévisionnel des travaux est de 38 255 € HT, soit 45 906 € TTC.

Décision :

Après délibération, le Conseil municipal :

- AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'aménagement du cheminement piéton le long de la RD n°27.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

Plédran, le 27 mai 2026

Le Maire,
Stéphane BRIEND

MAIRIE DE PLÉDRAN
CÔTES D'ARMOR